



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2024

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et quatre et le 19 juin à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la maison des associations de Vareilles.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Angélique SCHNEIDER.

Absente représentée : Marie José MASSON par Bernard ROMIEUX

Absent excusé : Michaël LAVENTUREUX.

Absents : Sophie MARTHELOT, Olivier BRAULT.

14 conseillers présents, et 1 conseillère représentée le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- Election du secrétaire
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2024
- subventions aux associations
- Compte administratif et de gestion
- Décision modificative du budget
- Compte financier unique
- Autorisation signature CTG
- Personnel
- RIFSEEP pour poste animateur sportif
- Recensement population
- Vente de terrains
- Taxe aménagement
- Tarif des locations des salles des fêtes
- Questions diverses

Bernard ROMIEUX est élu secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 AVRIL 2024

A l'unanimité les conseillers présents et représentés approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 avril 2024.

VENTE TERRAINS A THEIL

Le conseil municipal a décidé de vendre deux terrains dans le lotissement. Un terrain de 530 m2 environ et un terrain de 890 m2.



Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés acceptent les conditions de mise en vente des terrains :

- Terrain 743 de 530 m² : 23 000 €
- Terrain 898 de 890 m² : 28 000 €
- Ou Terrain 898 en deux lots de 445 m² : 2 x 17 000 € = 34 000 €

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE LA COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve le résultat des comptes administratifs et de gestion.

Résultat 2023		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recette	1 156 553.32 €	279 083.86 €
Dépenses	1 220 243.27 €	191 299.10 €
Résultat	-63 689.95 €	87 784.76 €
Report	101 633.02 €	-51 837.73 €
solde	37 943.07 €	35 947.03 €
	73 890.10 €	

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés acceptent les modifications du budget de la commune comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Opérations réelles					
Chapitre	Article	Libellé	2023	2024 initial	2024
16		Emprunts et dettes assimilées	64 870.98	70 094.00	70 094.00
20		immobilisations incorporelles	2 231.28	2 300.00	2 300.00
21		Immobilisations corporelles	118 528.43	192 401.05	176 732.64
TOTAL REEL DEPENSE INVESTISSEMENT			185 630.69	264 795.05	249 126.64
Opérations d'ordre					
40	13918	Bâtiments publics	5 668.41		
TOTAL ORDRE DEPENSE INVESTISSEMENT			5 668.41	0.00	0.00
TOTAL DEPENSE INVESTISSEMENT			191 299.10	264 795.05	249 126.64

SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES						
Opérations réelles						
Chapitre	Article	Libellé	2023	2024 initial	2024 revu	encaissé
001	001	Report résultat		87 784.76	35 947.03	
021	021	virement fonctionnement			23 776.19	
10		Dotations fonds et réserves	21 372.40	31 441.62	29 801.22	
13		Subventions d'investissement	2 358.00	143 155.47	157 167.00	
16		Emprunts et dettes assimilées	200 672.49	400.00	422.00	
TOTAL REEL RECETTES INVESTISSEMENT			224 402.89	262 781.85	247 113.44	
Opérations d'ordre						
TOTAL ORDRE RECETTE INVESTISSEMENT			2 843.24	2 013.20	2 013.20	
TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT			227 246.13	264 795.05	249 126.64	
TOTAL DEPENSE INVESTISSEMENT			191 299.10	264 795.05	249 126.64	
RESULTAT			35 947.03	0.00	0.00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Opérations réelles							
Chapitre	Article	Libellé	dépenses 2023	Budget primitif	consommé au 30/06/24	%	Budget repris
023	023	virement section investissement					23 776.19
11	60	Charges à caractère général	337 297.87	391 504.58	170 052.72	43.44%	442 311.82
12		Charges de personnel et frais assimilés	575 836.87	603 000.00	322 530.00	53.5%	641 005.00
14		Atténuation de produits	79 465.00	79 673.00		0.0%	79 673.00
65		Autres charges de gestion courante	211 718.00	194 800.00	128 514.64	66.0%	194 363.35
66		Charges financières	10 944.45	9 500.00	12 743.34	134.1%	20 600.00
67		Charges exceptionnelles	2 137.84	0.00	0.00		0.00
			1 217 400.03	1 278 477.58	633 840.70	49.6%	1 401 729.36
Opérations d'ordre							
Chapitre	Article	Libellé	JVS				Total
			mandaté	Total			
42	681	Dotations aux amortissements	2 843.24	2 013.20			2 013.20
TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT			1 220 243.27	1 280 490.78			1 403 742.56



SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES							
Opérations réelles							
Chapitre	Article	Libellé	Recettes	Budget	consommé au 30/06/24	%	Budget revu
			2023	2024	2024	2024	2024
002	64	Atténuations de charges	0.00	0.00	37 943.07	100.0%	37 943.07
13	64	Atténuations de charges	34 776.60	9 000.00	15 755.20	175.1%	27 000.00
70		Produits des services, du domaine et ventes d	126 448.20	142 819.50	69 246.05	48.5%	195 363.50
73		Impôts et taxes	57 633.58	57 633.58	1 002.00	1.7%	57 633.58
731		Autres Impôts et taxes	335 747.00	366 503.30	335 562.00	91.6%	366 477.30
74		Dotations, subventions particip.	549 565.82	683 143.10	152 436.79	22.3%	664 756.81
75		Autres recettes de gestion courante	27 947.07	21 300.00	25 291.91	118.7%	51 995.00
76		Produits financiers	91.30	91.30	0.00	0.0%	91.30
77		Produits exceptionnels	18 675.34	0.00	2 481.26		2 482.00
TOTAL REEL RECETTE FONCTIONNEMENT			1 150 884.91	1 280 490.78	639 718.28	50.0%	1 403 742.56
Opérations d'ordre							
TOTAL ORDRE RECETTE FONCTIONNEMENT			5 668.41	0.00	0.00		0.00
TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT			1 156 553.32	1 280 490.78	639 718.28	50.0%	1 403 742.56
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 220 243.27	1 280 490.78		0.0%	1 403 742.56
RESULTAT			-63 689.95	0.00		0.0%	0.00

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés adopte une première liste de subventions aux associations.

Nom de l'association	2023	2024
	Versé	voté
ADMR	300 €	300 €
Amitié de quatre villages de Noé	200 €	200 €
APVV	100 €	100 €
canifelin association		150 €
Chigym'forme	200 €	200 €
Club des quatre saisons	300 €	300 €
Cœur de Vanne	600 €	500 €
COJUKIVA (Comité de jumelage franco-allema	50 €	50 €
CPN Réveil nature	200 €	200 €
CREARTIS	420 €	420 €
FC Fontaine la Gaillarde	100 €	100 €
Gymnastique Volontaire de Cerisiers	190 €	190 €
Gymnastique Volontaire La Vannoise de Noé	120 €	120 €
Joyeuse Entente	1 000 €	attente
Le Jardin de l'Erable	0 €	0 €
Les Poussins	0 €	0 €
MFR de sens	50 €	50 €
Musique en Othe de Cerisiers	300 €	300 €
Plaisir de lire de Vareilles	450 €	450 €
UNA de Cerisiers	600 €	600 €
Union Sportive de Cerisiers	300 €	300 €
TOTAL	6 080 €	4 530 €
Budgété		7 000 €



COMPTE FINANCIER UNIQUE

A partir de 2026 le Compte Financier Unique deviendra obligatoire. Le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte De Gestion

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire d'adopter le Compte Financier Unique dès le budget 2024.

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET LA CONVENTION GRANDIR EN MILIEU RURAL

La Convention Territoriale Globale est signée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La Convention Grandir en milieu rural est signée avec La Mutuelle Sociale Agricole.

Ces deux conventions ont été travaillées et rédigées dans le cadre de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe. La commune est cosignataire de ces deux conventions car la CAF et la MSA financent largement la commune et ses associations.

En 2023 les subventions de ces deux organismes ont représenté pour

- Le centre et accueil de loisirs : 52 563.27 € (33% d'un budget de 160 000 € hors cantine)
- La micro-crèche Les Poussins : 143 133,38 € (73 % d'un budget de 196 000 €)
- L'Espace de Vie Sociale Le Jardin de l'Erable 23 862€ et 42 820 € en 2024 (64 % d'un budget 67 000 €)

Cela représente en moyenne 230 000 € par an

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

RIFSEEP FILIÈRE SPORTIVE

Cette délibération prise au dernier conseil municipal doit être annulée et reprise pour une erreur matérielle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide la mise en conformité de la délibération 2021-061 du 18 octobre 2021 qui a instauré le RIFSEEP pour intégrer un agent relevant de la filière sportive, dans les mêmes conditions que la délibération initiale.

RECENSEMENT POPULATION

Le recensement de la population se fera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025

La coordination sera faite par Béatrice GUILLEMINOT

Trois postes de recensement (un par commune) sont créés

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Cette taxe est payée par les propriétaires construisant ou agrandissant un bâtiment (hors bâtiments agricoles).

Le conseil municipal par treize voix pour une voix contre et une abstention accepte d'augmenter la taxe de 3% à 4%.

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide de revoir les conditions de location des salles des fêtes à compter du 1^{er} octobre 2024 selon le tableau ci-joint.

Les tarifs pour les habitants de la commune restent inchangés.



		CHIGY	THEIL	VAREILLES
		95 personnes	95 personnes	80 personnes
Location un jour de semaine ou vin d'honneur	Habitant la commune	75.00 €	105.00 €	75.00 €
	Personnes extérieures à la commune	150.00 €	195.00 €	150.00 €
Chauffage pour une journée	entre le 1/10 et le 30/4 (8h à 18h)	25.00 €	50.00 €	25.00 €
un weekend ou deux jours	Habitant la commune	100.00 €	130.00 €	100.00 €
	Personnes extérieures à la commune	225.00 €	270.00 €	225.00 €
Chauffage pour un week-end ou deux jours	entre le 1/10 et le 30/4 (8h jour j à 18h jour j+1))	50.00 €	100.00 €	50.00 €
jour supplémentaire	Habitant la commune	50.00 €	65.00 €	50.00 €
	Personnes extérieures à la commune	110.00 €	135.00 €	110.00 €
Chauffage jour supplémentaire	entre le 1/10 et le 30/4 (8h jour j à 18h jour j+1))	25.00 €	50.00 €	25.00 €
Détérioration matériel		300.00 €	300.00 €	300.00 €
Ménage mal fait		100.00 €	100.00 €	100.00 €
Non tri des déchets		50.00 €	50.00 €	50.00 €

HORAIRES DE L'ECOLE DE THEIL

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2024

Maternelle : 11h 55 et 13h 55 (au lieu de 12h et 14h)

Élémentaire : 12h et- 14h (au lieu de 11h 55 et 13h 55)

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A UNE CLASSE DE NEIGE (CM1-CM2 de Noé)

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide d'attendre des précisions sur ce voyage scolaire et reporte sa décision à l'automne.

QUESTIONS DIVERSES

Achats groupés fuel et pellets

Ces achats sont pilotés par la commune de Courgenay. Il est nécessaire de s'inscrire, auprès du secrétariat de la mairie.

Nous regroupons les habitants des communes Les Vallées-de-la-Vanne et le bassin de vie (Noé, Vaumort, Pont/Vanne Villiers-Louis, Les Clérimois, Foissy, Les Sièges)

Pour la campagne de juin 2024 : 27 acheteurs pour un volume de 24 200 litres et un prix du litre qualité supérieure : 1,116 €/l au lieu de 1,35 € le litre

Questionnaire mobilité

Ce questionnaire a été envoyé à 866 habitants de la commune. 145 ont répondu. Le panel des réponses est le suivant :

	THEIL	VAREILLES	CHIGY	Total
Nombre de questionnaires distribués	383	206	277	866
Nombre de réponses	57	51	37	145
% de réponses	14.88%	24.76%	13.36%	16.74%



Connaissez vous l'offre		oui		non	sans réponse
	Mobigo	48	33.10%	85	12
	Atchoum	74	51.03%	60	11
	Taxi	67	46.21%	65	13

	oui		non	sans réponse
Avez-vous une voiture	128	88.28%	12	5
Avez-vous été bloqué	28	19.31%	111	6

	oui		non	sans réponse
Y a-t-il un ado	27	18.62%	92	26
a-t-il un moyen de transport	11	7.59%	86	48

Ce questionnaire va nous servir pour travailler sur les problèmes de mobilité sur le territoire et plus particulièrement les 8% d'adultes et d'ados n'ayant pas de moyen de mobilité.

Projet Village d'Avenir

Notre demande faite pour intégrer le programme « village d'avenir » dans un groupement de six communes (Les Vallées-de-la-Vanne, Vaumort, Noé, Les Clérimois, Villiers Louis, Pont/Vanne et Foissy) pour bénéficier d'une expertise et d'une aide dans nos projets a été acceptée. Une première rencontre avec la responsable en charge de notre dossier a déjà eu lieu.

Les projets à soutenir sont les suivants

- PATRIMOINE

Rénovation des biens patrimoniaux de nos communes et réhabilitation des bâtiments communaux

- CHOC ÉNERGETIQUE

- TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Gestion de l'eau

Gestion des espaces publics (parcs, jardins, cimetières)

Aménagements mobilité douce

- MOBILITÉ

Transport à la demande

Mobilité partagée

Aménagement de Varelles

Francis Huver pose le problème de l'état déplorable de certains panneaux d'entrée de village.

Ceci est de la compétence du département. Un rendez-vous sera pris avec le nouvel agent de l'ATR en charge de la commune pour faire le point sur tous les problèmes de voirie le concernant.

La reprise des tuiles de couverture d'un mur de la mairie doit être faite.

La séance est levée à 21 heures.